



Palmarès de 2012 des 10 sites les plus menacés de la FHC

La fondation Héritage Canada a publié le 27 juin 2012 son huitième palmarès annuel des 10 sites les plus menacés.

La liste, présentée ici d'ouest en est, a été dressée à la suite de l'appel aux candidatures lancé par la FHC et en tenant compte des reportages et des dossiers d'actualité de l'année.

Hôpital Riverview – 2601, route Lougheed, Coquitlam (Colombie-Britannique) – PAYSAGE CULTUREL EXTRAORDINAIRE DU GRAND VANCOUVER MENACÉ PAR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT INAPPROPRIÉS

Le gouvernement de la Colombie-Britannique précipite l'étude de projets de réaménagement du site, suscitant des inquiétudes chez ses défenseurs.



Pourquoi c'est important

Établi en 1904, l'hôpital Riverview est un établissement psychiatrique appartenant à la province et un paysage culturel exceptionnel. S'étendant sur 244 acres, il compte plus de 80 bâtiments (dont cinq imposants bâtiments d'hébergement) sur un flanc de colline surplombant le fleuve Fraser. Pendant la plus grande part du 20^e siècle, il était à l'avant-plan de la théorie et de la pratique en matière de santé mentale en Amérique du Nord. Appelé initialement The Hospital for the Mind puis Essondale, il a été conçu comme une communauté où les personnes atteintes de maladie mentale pouvaient mener une vie productive dans leur propre sanctuaire. À titre de composante essentielle de la thérapie, les résidents pouvaient choisir de participer à du travail dans les domaines de l'horticulture, de la production alimentaire et de l'entretien des bâtiments. L'établissement a accueilli jusqu'à 4300 patients, mais il n'en restait que 250 en 2009 et environ 70 en 2012.

Le grandiose paysage aménagé de Riverview reste extrêmement important sous l'angle de l'utilisation publique à des fins de loisirs qui est depuis longtemps appréciée des résidents des environs. Le terrain a accueilli le premier jardin botanique de l'ouest du Canada – un arboretum de plus de 1800 arbres matures de partout au monde – et des prés et plans d'eau naturels. Riverview est aussi précieux en raison de son architecture de grande qualité, qui s'est bonifiée au fil des décennies avec une remarquable cohérence d'échelle et de matériaux. L'ensemble du site Riverview est inscrit aux registres municipal et provincial du patrimoine, mais ne bénéficie

d'aucune protection officielle. En 2009, une tentative visant à obtenir la désignation du site comme lieu historique national a été bloquée par le gouvernement provincial.



La menace

Au début des années 1990, à la suite de la fermeture des programmes de Riverview et de la vente de parcelles de son terrain, les résidents de Coquitlam ont commencé à s'inquiéter de l'avenir du site dont ils appréciaient le cadre enchanteur, les jardins, le patrimoine architectural et l'historique. En 2005, la ville de Coquitlam a pris position, demandant que le terrain reste un bien public et que son patrimoine botanique et architectural soit protégé. En juillet 2007, la province a annoncé son intention de réaménager Riverview pour y construire au

moins 7000 unités de logement en hauteur ainsi que du logement social et du logement pour personnes atteintes de maladie mentale. Le projet a immédiatement suscité une réaction négative. La ville de Coquitlam a réitéré sa position voulant que le terrain doive rester aux mains d'entités publiques et que le projet de logements commerciaux doive être écarté. Une pétition réclamant la protection de Riverview a rapidement réuni plus de 13 000 signatures. Le gouvernement provincial a par la suite retiré sa proposition.

La situation actuelle

Le gouvernement de la Colombie-Britannique prépare actuellement son propre plan de conservation du patrimoine de Riverview qui encadrera l'aménagement de la propriété. Lorsque ce sera fait (en septembre 2012), les projets de réaménagement du site seront finalisés. Échaudés par les projets précédents de la province, les défenseurs de Riverview s'inquiètent des courts délais prévus par la province pour la prise de décisions. En mai, une série d'événements portes ouvertes ont été organisés afin de recueillir des commentaires sur le patrimoine. Le peu de préavis accordé a fait soupçonner aux résidents que le processus était précipité.



L'appui du public et du conseil municipal de Coquitlam en faveur de la protection des terrains de Riverview reste solide. De nombreux groupes – y compris la Riverview Horticultural Centre Society et la Riverview Hospital Historical Society – militent activement en ce sens. Les municipalités environnantes (Port Coquitlam, Coquitlam et Port Moody), l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique et les Chambres de commerce de la Colombie-Britannique ont toutes adopté des résolutions demandant la préservation du site de Riverview.

Cinéma Paramount – 46147, chemin Yale, Chilliwack (Colombie-Britannique) – Cinéma historique appartenant à la ville menacé de destruction malgré une mobilisation des jeunes pour le sauver

Un projet de dernière heure soumis par un groupe communautaire pour sauver le cinéma historique sera examiné de près par un conseil municipal sceptique.

Pourquoi c'est important

Inauguré en juin 1949, ce grand cinéma au cœur du centre-ville de Chilliwack est devenu un important point de repère – un des rares subsistant dans le quartier – et un lieu de rencontre vital pour la communauté. Sur le plan architectural, le cinéma se réclame du style international : lignes verticales et horizontales sans guère d'ornementation, avec des traces d'influence art déco dans ses enseignes et sa façade cannelée. Le solide bâtiment comporte des murs coupe-feu stratifiés et est fait de béton armé complété de 60 tonnes d'acier de structure. Il figure à l'inventaire du patrimoine de la ville mais n'est pas un site du patrimoine désigné.



Photo: Desmond Devnich - Downtown Chilliwack BIA

La menace

Après avoir été un cinéma pendant 60 ans sans interruption, le Paramount a cessé ses activités en novembre 2010. Le propriétaire, Landmark Cinemas, en a fait don à la ville en affirmant qu'il s'agissait d'un cadeau à la population de Chilliwack pour toutes les années où elle l'avait fréquenté. Le bâtiment est resté vide et privé de chauffage depuis lors; il paraît qu'il a besoin d'une nouvelle chaudière et d'un nouveau toit. En février 2012, un rapport du personnel municipal a clairement indiqué au conseil municipal que malgré tous les efforts déployés



pendant un an pour trouver quelqu'un qui réaménagerait le bâtiment, il n'y avait eu que deux propositions insatisfaisantes. En même temps, la Chilliwack Economic Partners Corporation (CEPCO) a offert de démolir le Paramount sans frais, en même que l'immeuble Ewert voisin (mais sans lien structural) qui présente une contamination environnementale. Le 6 mars, face aux protestations du public et en particulier du nouveau groupe de travail Save the Chilliwack Paramount Theatre, le conseil a voté pour accorder aux groupes communautaires jusqu'au 21 juin pour élaborer une nouvelle proposition commerciale visant la réhabilitation et l'exploitation du cinéma – tout en insistant qu'il n'y avait aucune volonté d'y consacrer des fonds municipaux. On estime qu'il faudra 300 000 \$ uniquement pour rouvrir le cinéma, sans compter les frais d'exploitation ou les coûts de toute amélioration.

La situation actuelle

Le groupe Save the Chilliwack Paramount Theatre a soumis sa proposition à la ville le 21 juin, et attend une réponse du personnel et du conseil. Le projet prévoit la transformation du Paramount en cinéma de répertoire à une seule salle de 600 sièges, où on présenterait des films classiques, indépendants, alternatifs ou autres films spécialisés. Depuis quelques mois, la campagne de sauvetage du cinéma a suscité l'intérêt de nombreux résidents – jeunes, aînés, propriétaires d'entreprises et milieu des arts –

et des médias. Des offres de service ont afflué, entre autres pour évaluer le bâtiment, don de l'installation électrique, ou créer des concepts artistiques. Plus de 100 devantures de magasins de Chilliwack arborent des affiches affirmant leur appui aux efforts communautaires en faveur du sauvetage du cinéma. Une campagne de financement a été lancée sur le thème « Save a Seat » et a déjà permis de recueillir plus de 10 000 \$ en engagements.

Édifice Barron – 610, 8^e Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) – LE LIEU DE NAISSANCE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE DE CALGARY RISQUE LA DÉMOLITION PAR VOIE DE NÉGLIGENCE

Faisant l'objet de batailles juridiques et de projets d'aménagement inaboutis, le sort de cet important immeuble de Calgary, aujourd'hui inoccupé et à l'abandon, reste incertain.

Pourquoi c'est important

Le célèbre édifice Barron – construit entre 1949 et 1951 – est un des plus beaux exemples d'architecture moderne du centre-ville de Calgary et il a joué un rôle historique en aidant à faire de la ville le centre de l'industrie pétrolière de l'Alberta. Recouvert de brique chamois, de pierre de Tyndall et de granite noir poli, l'immeuble de style Art moderne de 11 étages dessiné par l'éminent architecte local Jack Cawston abrite aussi le cinéma Uptown à deux salles (le dernier cinéma historique subsistant au centre-ville), qui occupait jusqu'à récemment une place importante dans la vie culturelle de la ville. Malgré la proximité d'Edmonton du lieu de la découverte de pétrole à Leduc en 1947, les locaux de calibre supérieur de l'édifice Barron ont rapidement attiré des locataires de l'industrie pétrolière et déclenché un essor de la construction d'immeubles de bureau à Calgary. C'est ainsi que la ville est devenue le centre incontesté de l'industrie pétrolière.

La menace

En novembre 2011, le propriétaire actuel – une société à numéro associée à l'entité immobilière privée Strategic Group, qui a acheté l'immeuble en 2007 – a coupé l'alimentation en eau après que des tuyaux ont éclaté. Privé d'eau et de chauffage, l'ultime locataire, le cinéma

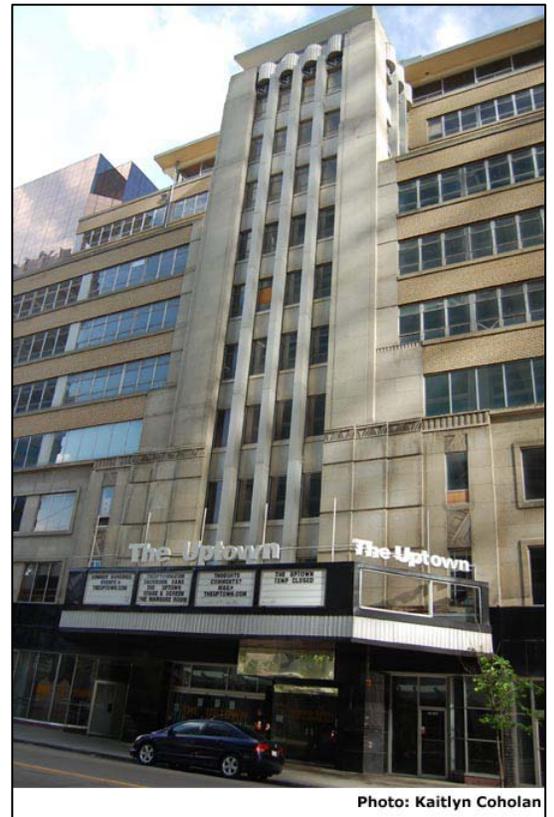


Photo: Kaitlyn Coholan

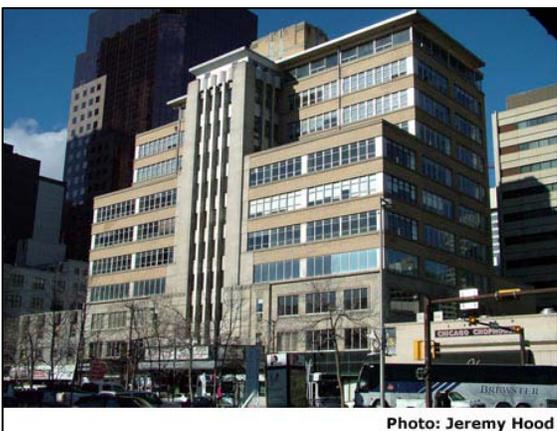


Photo: Jeremy Hood

Uptown, a été contraint de fermer les portes. Depuis quelques années, le propriétaire a présenté plusieurs demandes d'autorisation de démolir, que ce soit pour supprimer la marquise de cinéma ou altérer d'autres éléments patrimoniaux du bâtiment. Aucune intention de réhabiliter et réaménager l'immeuble n'a toutefois été manifestée. De nombreuses poursuites ont été lancées à l'égard de la propriété, dont une visant la marquise de cinéma. Malgré son extraordinaire importance patrimoniale, l'édifice Barron ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale. Il est certes inscrit à l'inventaire de sites du patrimoine évalués de Calgary, mais il n'a jamais reçu de désignation parce que le consentement

du propriétaire y est nécessaire.

La situation actuelle

Aujourd'hui, l'édifice Barron inoccupé est un exemple tristement emblématique de démolition par négligence : fenêtres brisées et portes battantes, toit endommagé, absence de chauffage, tuyaux éclatés et disparition d'éléments architecturaux du penthouse. Le dépérissement du bâtiment a galvanisé la volonté de trouver une solution au-delà même du milieu des arts et du patrimoine. Les médias ont accordé une vaste attention au triste sort du bâtiment et un groupe Facebook « Save the Uptown » a rapidement recruté plus de 1000 adhérents.

École communautaire Connaught – 2124, rue Elphinstone, Regina (Saskatchewan) – La plus ancienne école de Regina sur le point d'être démolie malgré le tollé soulevé dans le quartier

La réhabilitation d'une école historique largement appréciée est en voie d'être sabordée par le parti pris du Conseil scolaire et de la formule de financement provinciale en faveur de la nouvelle construction.

Pourquoi c'est important

Construite en 1912, l'école Connaught est le plus ancien bâtiment scolaire de Regina et elle revêt une grande importance dans l'histoire de l'éducation dans la ville. Conçue par le réputé architecte local J.M. Puntin, le style de la structure de deux étages s'écarte du néogothique ecclésiastique en faveur d'un classicisme « séculaire » et servira de prototype pour d'autres écoles de la ville. Il comporte de larges corridors polyvalents, de hauts plafonds, de nombreuses grandes fenêtres, de vastes escaliers, une bonne ventilation et de très grandes salles de classe. Il y a aussi un auditorium rond conçu par l'architecte Clifford Wiens dans les années 1960. C'est à l'école Connaught qu'est né le mouvement des écoles communautaires en Saskatchewan, et à partir de 1975 l'école a fait œuvre de pionnier en matière d'instruction en anglais et en français. Pendant de nombreuses années, elle a été la seule école communautaire à double vocation. Aujourd'hui, elle est une école communautaire viable et elle continue de se développer : on prévoit que son effectif actuel de 330 écoliers passera à 425 d'ici 2018.

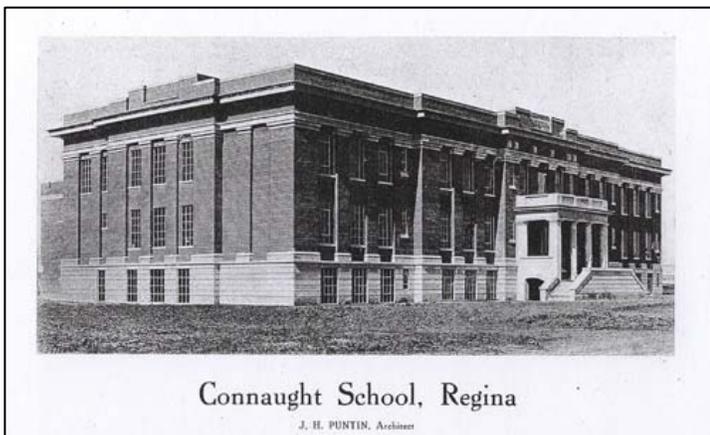


L'école est aussi un véritable monument dans l'historique quartier de la cathédrale. Elle constitue l'extrémité du corridor patrimonial le plus important et le plus en vue de la ville. Elle est située à l'intersection des deux grandes artères du quartier de la cathédrale (la 13^e Avenue et la rue Elphinstone), directement en face de la bibliothèque Connaught (1930) également œuvre de Puntin. Elle ne bénéficie pas d'une désignation patrimoniale, mais elle est indiquée dans le plan de développement du quartier de la cathédrale en tant qu'importante propriété du patrimoine qui devrait être réhabilitée et restaurée dans la mesure du possible.

La menace

En 2010, un rapport technique a affirmé que l'école Connaught était à la limite des conditions d'une utilisation sécuritaire et qu'un plan de réparation ou de remplacement devait être mis en place dans les cinq ans. Une inspection visuelle avait indiqué que la structure était gravement compromise : il y avait soulèvement des planchers, mouvement de la fondation et fissures dans les dalles du toit – certaines provoquées par l'élimination d'éléments architecturaux comme la corniche extérieure. Les ingénieurs ont estimé un coût de 6,25 millions de

dollars pour stabiliser le bâtiment. Le consultant James Youk de P3Architecture a ensuite produit deux estimations : 19 millions de dollars pour la démolition et le remplacement, et 23 millions de dollars pour la restauration et une rénovation en profondeur afin de mettre l'intérieur aux normes des pratiques pédagogiques actuelles. M. Youk a estimé que le ministère de l'Éducation privilégierait sans doute l'option moins coûteuse du remplacement. Une autre menace complique la situation : une formule provinciale de financement calcule les mètres carrés par écolier, et les grandes dimensions des classes et des corridors désavantagent l'école Connaught. Enfin et surtout, le Conseil des écoles publiques de Regina a déclaré publiquement qu'il s'occupe d'éducation et ne voit pas de lien entre éducation, conservation du patrimoine et planification des quartiers. Des responsables du Conseil ont aussi affirmé récemment que les écoles patrimoniales étaient incompatibles avec les techniques modernes d'enseignement parce que les locaux manquent de souplesse.



La situation actuelle

En mai 2012, le Conseil des écoles publiques de Regina a emprunté un processus accéléré pour organiser une série de réunions consultatives. De nombreux participants ont estimé qu'elles visaient à obtenir l'appui de la communauté en faveur de la démolition. En ferait foi une présentation qui montrait uniquement des exemples de nouveaux bâtiments. Lors d'une réunion publique, le 19 juin, P3 Architecture a présenté les résultats de sa propre

consultation publique indiquant un appui communautaire décisif en faveur de la conservation et la réhabilitation de l'école. Ce rapport a été envoyé au Conseil des écoles publiques de Regina, qui soumettra une demande de fonds au ministère de l'Éducation. La décision de rénover ou démolir sera sans doute prise rapidement, et les résidents du quartier sont très inquiets. Dans la récente affaire semblable du Collège Scott, une autre école historique de Regina, le ministère a affirmé que la province ne verserait pas les 2 millions de dollars supplémentaires qu'exigerait la rénovation, ce qui a mené à un projet de démolition du bâtiment.

Centre d'éducation de Hamilton – 100, rue Main Ouest, Hamilton (Ontario) – MONUMENT D'ARCHITECTURE MODERNE CONDAMNÉ AU REMBLAYAGE

Un permis de démolir a été accordé au Conseil scolaire du district de Hamilton-Wentworth pour permettre une vente à l'Université McMaster – et faire place à son nouveau campus de la santé de 85 millions de dollars.

Pourquoi c'est important

Considéré comme l'œuvre emblématique de l'architecte hamiltonien Joseph Singer, cet élégant immeuble moderne de huit étages est partiellement recouvert de marbre blanc et doté de longues fenêtres voûtées, avec une bibliothèque dans l'annexe ronde. Nombreux sont ceux qui y voient le meilleur exemple d'architecture moderne du milieu du siècle à Hamilton. Inauguré en 1967, le Centre d'éducation a été conçu comme un monument à l'éducation publique. Il est situé en face de l'hôtel de ville, sur un terrain bien en vue de la place municipale que la ville a offert



au Conseil scolaire pour le convaincre de demeurer au centre-ville. La volonté de protéger le bâtiment contre le remblayage préservera un important élément de l'histoire de Hamilton, respecte la vocation municipale du site et est logique sur les plans de l'écologie et de l'environnement.

La Menace

Le 2 mai, après des mois de débats, la ville a délivré un permis de démolir au Conseil scolaire du district de Hamilton-Wentworth. Il s'agissait d'une condition de la vente à l'Université McMaster destinée à permettre l'aménagement sans entrave de son nouveau campus de la santé sur cet emplacement. Les projets de l'Université dans le centre-ville sont une bonne nouvelle, mais il semble qu'aucune attention n'ait été accordée à l'utilisation possible du vaste parc de stationnement et autres terrains de la propriété du Centre d'éducation, non plus que des nombreux acres de terrains non bâtis du centre-ville. L'Université McMaster a déclaré que l'empreinte du bâtiment ne convenait pas à ses projets d'expansion – même s'il avait été conçu précisément en vue d'une expansion future – de sorte qu'aucune véritable étude de faisabilité n'a été réalisée sur l'intégration du bâtiment au projet.



La situation actuelle

Ayant exigé un permis de démolir comme condition de la transaction, l'Université a clairement indiqué qu'elle n'envisage aucunement de préserver le bâtiment. Même si en 2008, le comité municipal du patrimoine a incité la ville à prendre en compte la valeur patrimoniale de l'immeuble dans ses futurs plans de renouvellement du secteur, le conseil municipal a avalisé la démolition lorsqu'il s'est engagé à contribuer 47 millions de dollars au projet de campus de la santé de l'Université. Le 15 mai, le cabinet +VG Architects a présenté au Conseil scolaire un rapport sur le dossier architectural du Centre d'éducation, comprenant en annexe sa recommandation que neuf « éléments d'intérêt » soient incorporés au nouveau Centre d'éducation qui sera construit en dehors du centre-ville. Les opposants à la démolition ont fait savoir qu'ils n'étaient pas contre le projet de campus de la santé. Ils ont milité en faveur d'une « addition sans soustraction » en invoquant des motifs relevant de la responsabilité fiscale, de l'environnement et de la protection du patrimoine. L'Université a avisé le Conseil scolaire que l'immeuble devait être libéré d'ici le mois d'août.

Place Ontario – 955, boul. Lakeshore, Toronto (Ontario) – PAYSAGE CULTUREL MODERNE EN PÉRIL

Un parc moderne de renommée internationale situé sur la rive du lac Ontario a été en partie barricadé en attendant un profond réaménagement, et ses éléments patrimoniaux restent sans protection légale.

Pourquoi c'est important

Véritable exploit d'ingénierie, Place Ontario était considéré comme une merveille architecturale futuriste lors de son inauguration en 1971. L'ensemble a été conçu par un des plus éminents architectes paysagistes du Canada, Michael Hough, et le médaillé d'or de l'Institut royal d'architecture du Canada Eberhard Zeidler. Les valeurs de la Place Ontario se sont concrétisées dans sa vocation récréative, son caractère de parc riverain, sa Cinésphère (un grand dôme triodétique sphérique abritant le premier cinéma IMAX du Canada) et son ensemble monumental de cinq pavillons interreliés, suspendus à des mâts et agrémentés de ponts et plateformes au-dessus de l'eau. Le tout forme un paysage culturel particulier qui exprimait des idées architecturales d'avant-garde de l'époque en intégrant diverses influences dont le groupe Archigram, les métabolistes, le pop art et Expo 67.



La menace

Au début de 2012, invoquant des soucis financiers et la fréquentation en baisse, le gouvernement provincial a annoncé la fermeture partielle immédiate de la Place Ontario en vue d'un profond réaménagement d'ici 2017. Un groupe consultatif a été nommé et chargé de diriger la réhabilitation; il a résolu de « partir d'une feuille blanche » et de considérer que « rien n'est exclu ». En l'absence de la moindre protection légale, le paysage culturel unique de la Place Ontario, avec ses structures évocatrices et ses éléments interreliés – qui lui ont valu de faire partie de la sélection de bâtiments, sites et quartiers du mouvement moderne de Docomomo



International – est en péril. Aucune limite n'est imposée à ce que le groupe peut envisager, y compris la recherche de capitaux privés pour la construction de condominiums résidentiels et autres immeubles commerciaux au bord de l'eau sur des terrains dont on dit qu'ils sont parmi les plus chers en Amérique du Nord.

La situation actuelle

Au début de juin, le groupe consultatif a recommandé le rejet d'un projet d'utilisation du site pour un nouveau casino torontois. La province entend lancer cette année un concours international visant l'aménagement futur de la Place Ontario pour y faire place à des bureaux, des commerces, des résidences, des loisirs et des divertissements. Les organismes Heritage Toronto et Architectural Conservancy of Ontario ont sonné l'alarme face aux risques auxquels est exposé cet important paysage culturel. Le groupe Facebook « Save Ontario Place » prend chaque jour un peu plus d'ampleur.

Paysage culturel des chutes Bala – 1044, chemin Bala Falls, Canton de Muskoka Lakes (Ontario) – UN PROJET D'ÉNERGIE ÉCOLOGIQUE POSE UN PROBLÈME POUR LA CONSERVATION DE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Un projet de production d'énergie écologique qui pourrait détruire les emblématiques chutes Bala a été entrepris sans une évaluation environnementale distincte.

Pourquoi c'est important

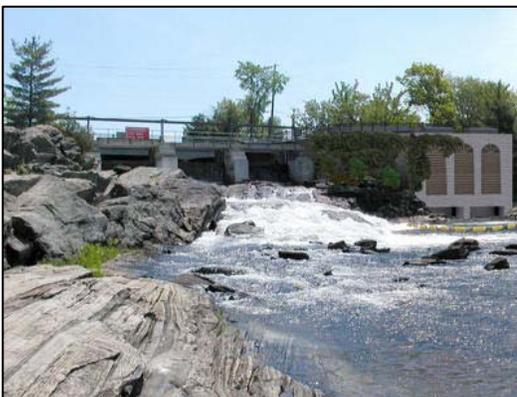
Sculptées dans le Bouclier canadien, les chutes Bala se trouvent à l'extrémité ouest du lac Muskoka (environ deux heures au nord de Toronto), là où les eaux du lac se déversent dans la rivière Moon menant à la baie Georgienne. Les chutes font partie d'un important paysage culturel, et sont un point de repère naturel qui définit l'identité de la ville de Bala. Elles sont aussi un atout essentiel à son économie axée sur les loisirs et le tourisme. Le palier Portage Landing au nord de l'île Burgess revêt une importance historique : il a été utilisé pour les portages par les Premières Nations, puis par la communauté de Bala, les touristes, les campeurs du YM-YWCA et les propriétaires de chalets. L'entreprise de location de bateaux Purks Place, dont le bâtiment emblématique est le seul qui ait jamais été construit au Portage Landing, est exploitée sans interruption depuis 1906. Historiquement, elle est reliée au palier de portage à l'ouest de l'île Burgess qui donne accès à la rivière Moon. La seule autre structure sur l'île Burgess est l'église de pierre désignée en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.



La menace

En décembre 2004, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a lancé un appel d'offres pour l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur une terre de la Couronne d'environ 1 hectare adjacente au barrage nord de Bala. Le projet s'inscrit dans le programme d'énergie verte de la province. L'entreprise Swift River Energy Ltd (SREL) propose de construire une centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 4 à 5 mégawatts. Les travaux comprendront :

- l'excavation d'un canal d'approche immédiatement au-dessus du barrage nord de Bala;
- la construction d'une prise d'eau et d'une centrale en béton jouxtant les chutes nord de Bala;
- l'aménagement d'un canal de fuite ramenant l'eau à la rivière Moon à quelque 40 mètres de la base de la chute d'eau du barrage nord.



La communauté s'inquiète surtout pour la conservation du caractère naturel des chutes qui sont au cœur de l'identité de Bala et de ses ressources naturelles (eau et débit d'eau, aires d'alimentation et de reproduction du poisson et d'espèces d'invertébrés, arbres patrimoniaux) aussi bien que culturelles. L'emplacement de la prise d'eau proposée ferait que personne ne puisse accéder au secteur du Portage Landing et de Purks Place pour la baignade, la navigation ou les portages. Il faut aussi craindre que l'église de pierre subirait des dommages par suite des chocs et vibrations causés par le dynamitage.

La situation actuelle

Perplexes face aux renseignements discordants qui circulaient, le maire et une centaine de citoyens ont demandé que l'évaluation environnementale simplifiée soit remplacée par une évaluation distincte et indépendante. Le

ministère a refusé et en mai, cette décision a été confirmée par le ministre, Jim Bradley. Par la suite, SREL a renoncé à l'option 2 du projet, qui aurait situé la centrale une centaine de pieds au sud des chutes nord de Bala, et a émis un avis selon lequel il poursuivra la première option. La date limite pour les commentaires a été fixée au 29 juin. Une demande de prolongation du délai a été rejetée.

Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus – 4215, rue Adam, Montréal (Québec) – IL RESTE À PRIER POUR UN MIRACLE

Le triste sort de l'église illustre bien les pressions qui s'exercent à l'égard des lieux de culte par suite de la baisse de fréquentation et des coûts élevés d'entretien et de restauration. Un groupe de citoyens dévoués lutte contre un archidiocèse récalcitrant et un gouvernement provincial réticent.

Pourquoi c'est important

Cette imposante église construite entre 1903 et 1906 a longtemps été le cœur et l'âme du quartier ouvrier montréalais de Maisonneuve-Hochelaga, jadis qualifié de Pittsburgh du Canada. Elle était initialement destinée à devenir une cathédrale. Sa structure d'inspiration romaine et byzantine est chapeauté par une toiture en cuivre; elle bénéficie d'une ornementation délicate et elle est dotée de deux grandes flèches. L'église abrite deux orgues de la maison Casavant Frères datant de 1914. L'orgue principal, restauré en 1985, est un des plus grands et des plus importants en Amérique du Nord. Avec son grandiose presbytère aujourd'hui transformé pour répondre aux besoins de la communauté, l'église reste un élément clé au sein d'un centre urbain qui a préservé son caractère et sa place dans la vie communautaire.



La menace

L'église a fermé ses portes à sa congrégation en juin 2009 lorsque l'archevêque de Montréal a affirmé que l'archevêché ne pouvait plus se permettre les 100 000 \$ de frais annuels de chauffage et d'entretien, ni le coût de la réparation de la maçonnerie. Barricadée, elle souffre depuis lors d'un déclin graduel. En septembre 2010, le service des incendies de Montréal a déclaré que le bâtiment posait un danger pour la sécurité publique. Le Comité de sauvegarde formé par un groupe de citoyens a entamé des discussions avec des représentants de l'église pour trouver une solution qui permettrait de sauver l'immeuble, mais l'archevêque a court-circuité ces efforts en offrant les orgues à toute église intéressée au Québec à condition que le coût estimé de leur déménagement, 700 000 \$, soit payé. L'archidiocèse a aussi proposé de démolir l'église pour faire place à des logements publics. L'église a une désignation patrimoniale de niveau C, et la ministre de la Culture du Québec a refusé d'octroyer une aide financière d'urgence pour l'immeuble ou ses orgues de classe mondiale.

La situation actuelle

Le Comité de sauvegarde cherche à réunir des fonds pour aider à stabiliser l'église et protéger les orgues. Il entend ainsi gagner suffisamment de temps pour étudier d'éventuels projets de transformation, par exemple pour y aménager une salle de concert, un musée d'orgues ou une bibliothèque pour enfants.

Église baptiste Zion, 27, rue Parade, Yarmouth (Nouvelle-Écosse) – LA DERNIÈRE HEURE APPROCHE POUR UN IMPORTANT MONUMENT DE LA VILLE

Cette église unique qui fait partie de la communauté de Yarmouth depuis presque 115 ans a besoin de coûteuses réparations structurelles. Le conseil municipal a rejeté la demande de désinscription de l'immeuble qui aurait permis sa démolition, mais la *Municipal Heritage Property Act* n'assure sa protection que pendant trois ans.

Pourquoi c'est important

Construite en 1895-1896 pour la congrégation de la première église baptiste de Yarmouth (auparavant installée sur la rue Main), l'église baptiste Zion est l'œuvre de l'architecte local James E. Huestis, présente une répartition irrégulière des masses sur divers niveaux et est un exemple impressionnant du style néo-reine Anne. Elle a été un important lieu de culte à Yarmouth pendant plus d'un siècle et elle continue d'être utilisée pour les services hebdomadaires, les cours bibliques et les leçons de catéchisme d'une congrégation de 50 fidèles ainsi que pour des réunions communautaires. L'extérieur se distingue par sa façade asymétrique et ses entrées renfoncées, ses grandes fenêtres à vitraux aux sommets arrondis, sa tour du clocher immédiatement reconnaissable et les généreuses surfaces de son toit à pignons. L'église a été inscrite en vertu de la *Municipal Heritage Property Act* (MHPA) en 2002.



La menace

Le mur extérieur sud et la tour du clocher souffrent de dommages structurels associés à l'infiltration d'eau et aux cycles de gel et dégel. Faute d'information, les administrateurs n'ont jamais officiellement sollicité l'aide financière provinciale à laquelle l'église aurait eu droit par suite de son inscription. Des réparations mineures ont été effectuées, mais la congrégation n'a pas les moyens de payer les 300 000 \$ qu'exigeraient toutes les réparations voulues, non plus que les 700 000 \$ qui, selon les ingénieurs, seraient nécessaires à long terme. En septembre 2011, l'église a demandé l'autorisation de démolir l'immeuble; il faudrait pour cela que le conseil municipal approuve d'abord la désinscription. Dans une lettre au conseil, le pasteur Brian Wallace affirme que même si la congrégation ne souhaite pas faire disparaître le bâtiment, la désinscription lui apporterait la liberté de faire ce qu'elle veut.

La situation actuelle

En septembre, la demande de désinscription a été soumise, mais a été rejetée en février. Selon la MHPA, ce refus donne au conseil et à la communauté une période de trois ans pour chercher un nouveau plan de concert avec les administrateurs. Ensuite, à défaut d'autre solution, le bâtiment pourra être démoli. L'église jouxte le musée du comté de Yarmouth, et un rapport a suggéré que l'église soit intégrée au musée ou alors qu'elle serve de base pour le district de conservation du patrimoine Collins.

La congrégation et le comité consultatif sur le patrimoine se sont réunis pour discuter des options, mais sans aboutir jusqu'à présent. En avril, le conseil a rejeté la recommandation du comité que la ville finance une étude technique de la structure pour aider à choisir une voie d'avenir. La communauté ne veut pas voir cet immeuble disparaître du paysage de Yarmouth, mais il devient urgent de trouver une solution.



Les phares du Canada – L'HEURE DU COUVRE-FEU A-T-ELLE SONNÉ?

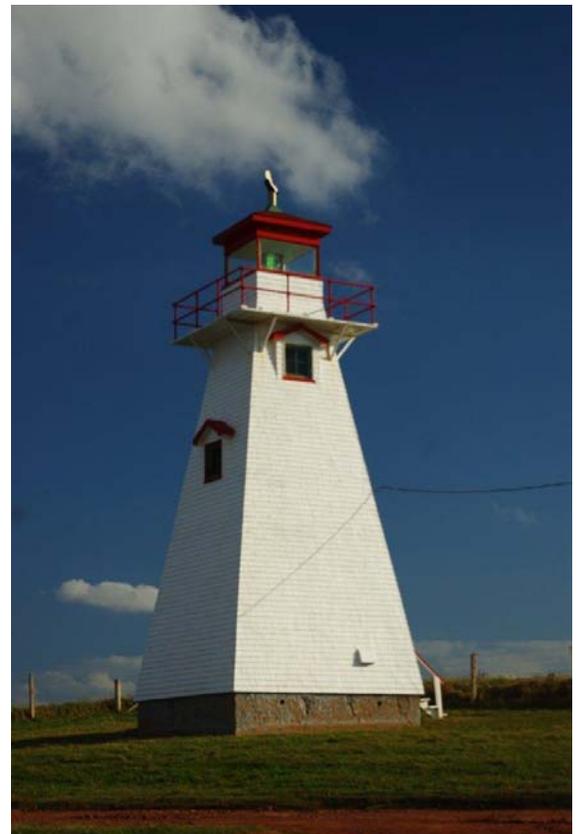
Les collectivités locales se font refiler le fardeau financier alors que le gouvernement abandonne des centaines de phares patrimoniaux « excédentaires ».

Pourquoi c'est important

Les phares font partie intégrante de l'identité, de la culture et de l'histoire du Canada. Au-delà de leur utilité traditionnelle comme aides à la navigation, ils sont des monuments au fier patrimoine maritime du Canada et ils sont importants pour la viabilité économique et sociale des collectivités auxquelles ils sont associés. La plupart des phares sont aux mains du ministère fédéral des Pêches et des Océans, et quelques-uns, de l'Agence Parcs Canada.

La menace

En 2008, grâce aux efforts de sénateurs, de députés, d'organismes voués au patrimoine et de citoyens individuels, la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* (LPPP) a été adoptée. Elle promettait une protection de ces sites vulnérables du patrimoine fédéral. En mai 2010 toutefois, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a déclaré presque tous ses phares – près de 1000 – excédentaires. Il a ainsi effectivement émasculé la LPPP et refilé la responsabilité de la protection des phares aux collectivités locales. La LPPP permet que les phares déclarés « excédentaires compte tenu des exigences opérationnelles » soient protégés selon la loi uniquement dans les cas où une personne ou un organisme présente une promesse écrite d'acheter ou d'acquérir le phare et d'en protéger le caractère patrimonial.



Les Canadiens avaient jusqu'au 29 mai pour proposer la désignation en vertu de la LPPP de phares qui leur importent. En fin de compte, 347 désignations ont été proposées. La presque totalité de ces phares ne seront toutefois désignés que si une organisation ou un groupe disposé à en faire l'acquisition et à y investir présente une proposition. De nombreuses collectivités seraient disposées à offrir d'acquérir ou acheter leurs phares locaux, mais les phares ne sont pas tous aisément accessibles, faciles à entretenir ou entourés par une

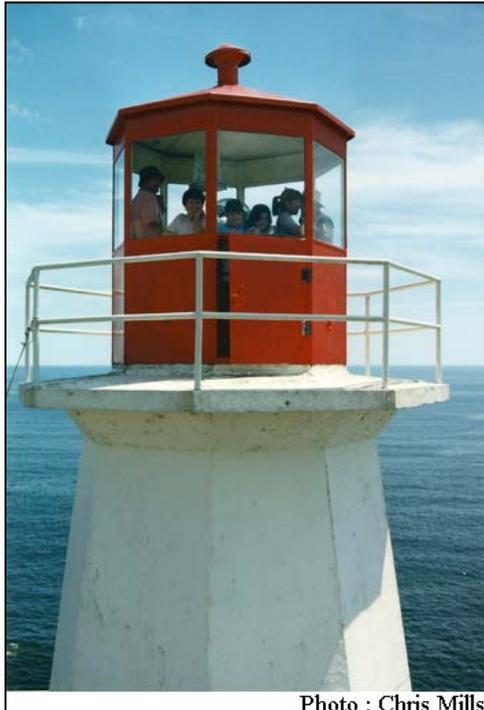


Photo : Chris Mills

collectivité active. Les phares sont souvent des structures complexes et isolées qui exigent des investissements périodiques et de l'équipement spécial. C'est le cas par exemple des phares à Race Rocks (Colombie-Britannique), l'île Christian (Ontario), Gannet Rock (Nouveau-Brunswick), l'île Sambro (Nouvelle-Écosse) et Cap-des-Rosiers (Québec). Ces phares, qui sont nombreux à avoir un caractère indéniablement emblématique et historique, seront abandonnés à leur sort à défaut d'un apport financier.

La situation actuelle

En mars 2011 dans son *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la Protection des phares patrimoniaux*, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a recommandé que le gouvernement du Canada verse des fonds de démarrage qui aideraient à entreprendre une vaste campagne de financement pour la restauration et la préservation des phares historiques subsistants du Canada. En janvier 2012, la FHC a lancé une pétition nationale à l'appui de cet appel à un appui financier. Elle a ainsi recueilli des milliers de signatures de partout au Canada. En

avril, la FHC a créé un fonds de dotation fournissant des subventions pour la réparation et la conservation de phares du littoral de la baie de Fundy en Nouvelle-Écosse. Ces dernières semaines, la FHC a par ailleurs rencontré des représentants du ministre des Pêches pour discuter de la possibilité que le ministère aide à financer la campagne de collecte de fonds de la FHC visant expressément à soutenir les collectivités qui assument la responsabilité de phares patrimoniaux.